

Bruxelles, le 24 juin 2024
(OR. en)

11422/24

CONUN 140	DEVGEN 96
ONU 83	SUSTDEV 74
COHOM 143	ENV 679
CFSP/PESC 996	CLIMA 257
COPS 383	COHAFA 43
CSDP/PSDC 487	MIGR 290
CONOP 46	SAN 389
COTER 136	CYBER 205
COAFR 236	

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

Objet: Conclusions du Conseil sur les priorités de l'UE aux Nations unies lors de la 79^e session de l'Assemblée générale des Nations unies (septembre 2024 – septembre 2025)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur les priorités de l'UE aux Nations unies lors de la 79^e session de l'Assemblée générale des Nations unies (septembre 2024 - septembre 2025), dont le texte a été adopté par le Conseil lors de sa 4038^e session tenue le 24 juin 2024.

Conclusions du Conseil sur les priorités de l'UE aux Nations unies lors de la 79^e session de l'Assemblée générale des Nations unies (septembre 2024 – septembre 2025)¹

1. L'UE aborde la 79^e Assemblée générale dans un esprit de détermination renouvelée à promouvoir des solutions multilatérales fondées sur la charte des Nations unies et à les faire fonctionner pour le bien de tous.
2. L'UE et ses États membres soutiennent la volonté du secrétaire général de l'ONU en faveur de la "paix dans toutes ses dimensions" et appellent de leurs vœux la coopération internationale à cette fin. Nous sommes déterminés à travailler de manière constructive avec les pays et les partenaires dans les enceintes multilatérales, par le dialogue, la compréhension mutuelle et le respect, en vue de trouver des solutions communes.
3. Les urgences auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui risquent de dépasser nos objectifs de développement à plus long terme. Nous avons besoin d'un nouvel engagement et d'un consensus renouvelé pour accélérer la mise en œuvre du programme 2030 et des objectifs de développement durable (ODD). Consciente du lien intrinsèque entre paix et développement, l'UE accélérera les efforts pour mettre en œuvre le programme 2030 et atteindre les ODD.
4. La gravité de la triple crise planétaire que constituent le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution, représente une menace mondiale et existentielle et accroît les préoccupations existantes en matière de sécurité. L'UE est déterminée à collaborer avec ses partenaires pour accélérer une transition écologique mondiale, juste et inclusive, comme indiqué dans les conclusions du Conseil de 2024 sur la diplomatie environnementale, et pour promouvoir la mise en œuvre effective du droit à un environnement propre, sain et durable.
5. L'UE considère le Sommet de l'avenir comme une étape cruciale pour le système multilatéral et s'engage de manière constructive à élaborer un pacte pour l'avenir ambitieux. La contribution de l'UE est conforme à nos priorités pour cette session et tient compte de notre objectif consistant à défendre et à réformer le multilatéralisme afin qu'il fonctionne pour tous, qu'il soit adapté à l'avenir et reflète mieux le monde d'aujourd'hui.

¹ Dans l'ensemble du présent document, l'utilisation de l'expression "UE" ne préjuge pas de la question de savoir si la compétence est celle de l'UE, de l'UE et de ses États membres ou exclusivement de ses États membres.

6. Les priorités suivantes sous-tendront l'action de l'UE au niveau de l'ONU au cours de l'année à venir:

- I. Renouveler l'engagement en faveur des fondements d'un ordre international fondé sur des règles, y compris les droits de l'homme;
- II. Soutenir la paix et la sécurité internationales;
- III. Faire progresser le développement durable et le financement du développement;
- IV. Faire face à la triple crise planétaire;
- V. Favoriser la confiance grâce à un système multilatéral plus efficace.

I. Renouveler l'engagement en faveur des fondements d'un ordre international fondé sur des règles, y compris les droits de l'homme

7. L'UE et ses États membres continueront de défendre un système multilatéral conforme aux règles et principes de la **charte des Nations unies** et de la **déclaration universelle des droits de l'homme** (DUDH) et s'opposeront à tout effort visant à le saper ou à l'éroder. Nous cherchons à promouvoir et à défendre le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits de l'homme, qui constituent le fondement de l'ordre international fondé sur des règles et permettent des relations de coopération entre les États et les peuples. Le multilatéralisme est l'équivalent international d'un contrat social démocratique. L'UE est attachée à une réforme de la gouvernance mondiale et jouera un rôle moteur dans la mise en œuvre et le respect de l'État de droit, des normes internationales et des accords qui permettent de fournir des biens publics mondiaux et protègent les générations futures.

8. Rappelant le caractère universel, indivisible, interdépendant et interrelationnel des droits de l'homme, l'UE continuera à œuvrer au renforcement du respect, de la protection et de l'application de tous les **droits de l'homme** et à défendre leur universalité, qu'il s'agisse de droits civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels. Nous accorderons une attention particulière aux personnes en situation de vulnérabilité et poursuivrons la coopération avec toutes les parties prenantes concernées, y compris la société civile, afin d'atteindre cet objectif. L'UE continuera d'appeler tous les États à coopérer pleinement avec le système des droits de l'homme des Nations unies. L'UE encouragera vigoureusement et intensifiera les efforts internationaux en faveur de l'égalité de genre, de la progression et de la pleine jouissance de l'ensemble des droits fondamentaux par toutes les femmes et les filles ainsi que de l'autonomisation de celles-ci, conformément aux engagements qu'elle a pris sur le plan international. Cela est d'autant plus nécessaire à une époque où le monde est confronté à un recul global de l'égalité entre les hommes et les femmes et où la réalisation de l'ODD 5 est loin d'être acquise. L'UE continuera de placer la prévention et l'élimination de toutes les formes de violences sexuelles et sexistes au cœur de son action. L'UE rappelle qu'elle est attachée à l'égalité et à la non-discrimination, au droit de toutes les personnes de jouir de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et à la protection des personnes défavorisées, vulnérables et marginalisées, y compris les personnes handicapées et les personnes âgées. L'UE réaffirmera qu'elle est fermement résolue à respecter, protéger et garantir la pleine et égale jouissance des droits de l'homme par les personnes LGBTI. L'UE continuera à promouvoir les droits des peuples autochtones énoncés dans la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et le droit international relatif aux droits de l'homme. L'UE fondera ses actions sur les conclusions du Conseil de 2024 sur les priorités de l'UE dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme.
9. La **lutte contre l'impunité** et la garantie des droits des victimes, ainsi que l'**obligation de rendre des comptes** pour les crimes internationaux et les violations du droit international, sont des priorités de la politique étrangère de l'UE, quel que soit le lieu ou le contexte dans lequel ils se produisent. Si les violations ne sont pas sanctionnées, l'impunité s'installe et les violations se répètent. L'UE estime qu'il est également important d'honorer la mémoire des victimes, y compris les victimes du terrorisme et les victimes de violences en raison de leur religion ou convictions, et de leur donner la parole, ce qui peut contribuer à sensibiliser l'opinion publique, à renforcer la cohésion sociale et à consolider les valeurs démocratiques.

10. L'UE réaffirme qu'elle soutient résolument la **Cour internationale de justice** (CIJ), qui constitue l'un des principaux piliers du système judiciaire international. L'UE rappelle que les ordonnances et décisions de la CIJ sont contraignantes pour les parties en litige.
11. L'UE réaffirme également qu'elle soutient fermement la **Cour pénale internationale** (CPI) et rappelle que les États parties au Statut de Rome ont l'obligation de coopérer pleinement avec la CPI dans le cadre de ses enquêtes et de ses poursuites concernant les crimes relevant de sa compétence, y compris dans le cadre de l'exécution des mandats d'arrêt. L'UE soutient en outre le renforcement des capacités et des institutions au niveau national et les efforts visant à renforcer la coopération internationale, notamment la convention de Ljubljana-La Haye, afin de garantir la poursuite effective des crimes internationaux ainsi que la justice transitionnelle. L'UE souligne l'importance que revêtent des mécanismes internationaux et régionaux œuvrant à la promotion, à la protection et au contrôle du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme, en particulier le **Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme**. L'UE rappelle qu'il est essentiel de garantir et de préserver l'indépendance et l'impartialité des institutions judiciaires, y compris en matière de prévention de la corruption et de lutte contre ce phénomène.
12. L'UE reste fermement résolue à soutenir le rôle des Nations unies dans la coordination de l'aide **humanitaire** d'urgence au niveau international, mise en place par la résolution 46/182 de l'Assemblée générale des Nations unies de 1991. L'UE continuera d'œuvrer à la sauvegarde de l'espace humanitaire en permettant et en facilitant un accès rapide et sans entrave aux personnes qui en ont besoin, en garantissant la protection du personnel humanitaire et en veillant au respect des principes humanitaires d'impartialité, de neutralité, d'indépendance et d'humanité. L'UE continuera d'accorder une attention particulière aux personnes les plus vulnérables, y compris les personnes handicapées. L'UE et ses États membres s'efforceront de réduire l'écart croissant entre les besoins humanitaires et les financements disponibles, et s'engagent à nouveau en faveur des priorités énoncées dans les conclusions du Conseil de 2023 sur les mesures à prendre pour combler le déficit de financement humanitaire.

II. Soutenir la paix et la sécurité internationales

13. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales constitue un objectif premier des Nations unies, auquel les 193 membres ont souscrit. Or, aujourd'hui, des conflits sévissent sur presque tous les continents, marqués par des violations des droits de l'homme et du droit international, y compris le droit international humanitaire, et par des atteintes à ces droits. Il est inacceptable que les civils et les biens civils, les travailleurs humanitaires et les journalistes soient de plus en plus pris pour cibles, que les femmes et les filles continuent de souffrir de manière disproportionnée, et qu'un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave soit de plus en plus menacé ou utilisé comme une monnaie d'échange. L'UE continuera de défendre les droits de l'enfant en accordant la priorité à la protection des enfants contre toutes les formes de violence, y compris dans les conflits armés.
14. L'UE appelle de ses vœux un nouvel engagement en faveur de la charte des Nations unies dans son intégralité et un **Conseil de sécurité de l'ONU réformé** qui soit capable de mieux remplir son mandat. Nous saluons les travaux de l'Assemblée générale des Nations unies sur les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales, en particulier dans le cadre de ses 10^e et 11^e sessions extraordinaires d'urgence et en ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution 76/262 sur un mandat permanent permettant à l'Assemblée générale de tenir un débat en cas de recours au droit de veto au Conseil de sécurité.
15. Entrée dans sa troisième année, la **guerre d'agression injustifiée et illégale menée par la Russie contre l'Ukraine** continue de peser lourdement en premier lieu sur le peuple ukrainien, avec des retombées qui se font sentir dans l'ensemble de la région et dans le monde entier. Nous condamnons les actions de la Russie visant à déstabiliser l'architecture mondiale de maintien de la paix et de la sécurité, y compris les instruments du Conseil de sécurité de l'ONU. L'UE et ses États membres continueront de défendre l'ordre international fondé sur des règles, à soutenir l'Ukraine aussi longtemps qu'il le faudra et à veiller à ce que les auteurs de crimes répondent pleinement de leurs actes. Une paix globale, juste et durable, conforme à la charte des Nations unies et au droit international, demeure une priorité incontestable. L'UE se félicite du communiqué conjoint sur un cadre de paix adopté lors du sommet sur la paix en Ukraine, qui s'est tenu en Suisse les 15 et 16 juin 2024. Conformément au communiqué conjoint, l'UE est prête à appuyer des mesures concrètes, fondées sur la charte des Nations unies et le droit international.

16. La situation à **Gaza** et au **Moyen-Orient**, à la suite des attaques terroristes brutales et aveugles perpétrées par le Hamas en octobre 2023, a des conséquences humanitaires catastrophiques et continuera de nécessiter notre attention urgente. L'UE est consternée par les pertes sans précédent de vies civiles, en particulier des enfants. L'UE et ses États membres réitèrent leur position exposée dans les conclusions du Conseil européen de mars et d'avril 2024. Des mesures urgentes et durables doivent être prises pour faire face à la situation humanitaire désastreuse, y compris à l'exposition à la famine, due à l'entrée insuffisante de l'aide à Gaza. La CIJ l'a clairement indiqué dans ses ordonnances, qui doivent être pleinement mises en œuvre. Un dialogue constructif d'Israël avec l'ONU, y compris ses agences, est essentiel. L'UE salue les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur la situation au Moyen-Orient, rappelant leur caractère contraignant, et souligne qu'elle est fermement déterminée à trouver une solution politique au conflit en vue d'une paix durable, fondée sur une solution prévoyant la coexistence de deux États, dans lequel les Palestiniens et les Israéliens ont le même droit de vivre dans la sécurité, la dignité et la paix. L'UE continuera de travailler avec ses partenaires régionaux et internationaux pour prévenir une nouvelle escalade régionale, notamment au Liban et en mer Rouge.
17. L'UE continuera de mettre tout autant l'accent sur d'autres **conflits, violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits dans le monde entier**, y compris au Soudan, dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) et en Somalie, où les populations civiles sont ciblées avec cruauté par des acteurs violents et où la faim provoquée par les conflits est omniprésente. Le non-respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en particulier ceux des femmes et des filles, par les talibans en Afghanistan et les conflits prolongés au Yémen, en Syrie, en Haïti et en Birmanie/au Myanmar nécessitent également notre attention urgente. L'UE reste fermement résolue à soutenir la population de la région du Sahel et continuera de travailler avec ses partenaires et les organisations régionales, principalement la CEDEAO, en concentrant ses efforts sur la lutte contre les causes profondes des conflits, le renforcement des capacités pour prévenir l'escalade des conflits locaux, ainsi que la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent et la lutte contre ceux-ci à mesure qu'ils continuent de se propager. Dans ce contexte, l'UE continuera également de consacrer ses efforts et son attention à la situation dans le nord du Mozambique.

18. L'UE soutient le **nouvel agenda pour la paix** du secrétaire général de l'ONU, en particulier son accent renouvelé sur la **prévention des conflits** et la pérennisation de la paix en tant qu'obligations universelles, accompagné d'une boîte à outils de l'ONU renforcée. L'UE approuve l'accent mis sur les bons offices et la médiation visant à soutenir les processus politiques. La mise en œuvre du Programme 2030, conjointement avec la charte des Nations unies et la déclaration universelle des droits de l'homme, constitue la réponse à la lutte contre les causes profondes des conflits et à la promotion d'une culture inclusive de la paix. De même, il nous faut nous pencher sur les liens entre climat, paix et sécurité et mettre pleinement en œuvre, dans le cadre d'efforts conjoints, le programme concernant les femmes, la paix et la sécurité, le programme Jeunesse, paix et sécurité et le programme relatif aux enfants face aux conflits armés, en veillant à leur inclusion dans le pacte pour l'avenir.
19. La **révision de l'architecture de consolidation de la paix**, prévue en 2025, constitue une occasion de mettre en œuvre les recommandations figurant dans le nouvel agenda pour la paix et le pacte pour l'avenir. Cette révision devrait viser à renforcer la coordination de l'approche associant l'aide humanitaire, le développement et la paix et à examiner la mise en œuvre des résolutions 76/305 et 78/257 relatives au financement de la consolidation de la paix, y compris les phases de transition et de retrait des missions, compte tenu du fait que les financements estimés ne sont pas destinés à remplacer les contributions volontaires et les sources novatrices de financement. L'UE s'efforcera d'exécuter pleinement le mandat existant de la **Commission de consolidation de la paix** afin de favoriser de meilleurs liens entre les trois piliers des Nations unies et d'œuvrer à la prévention des conflits, y compris au moyen de stratégies nationales de prévention. Le **Fonds des Nations unies pour la consolidation de la paix** doit être financé de manière adéquate, prévisible et durable par les États membres des Nations unies, étant donné que l'utilisation du budget ordinaire de l'ONU ne permettra pas de combler à elle seule le déficit de financement.

20. Les **opérations de paix des Nations unies**, y compris les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, sont des outils essentiels pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Elles doivent être adaptées à leur finalité et déployées avec des mandats clairs, ciblés et hiérarchisés, des stratégies de sortie et des plans de transition viables. Elles sont confrontées à des défis de plus en plus complexes et nécessitent des formations continues pour pouvoir s'adapter et réagir de manière appropriée. Les travaux relatifs à la mise en œuvre des recommandations des initiatives "Action pour le maintien de la paix" (A4P) et A4P+ devraient se poursuivre. L'UE se réjouit vivement de l'adoption de la **résolution 2719 du Conseil de sécurité des Nations unies**, visant à permettre l'utilisation des contributions déterminées par les Nations unies afin de financer jusqu'à 75 % des opérations de soutien de la paix menées par l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité des Nations unies, et étudiera les possibilités de soutenir sa mise en œuvre. Les contributions déterminées par les États membres de l'UE représentent 23,5 % du budget des Nations unies consacré au maintien de la paix en 2024. L'UE est le premier partenaire de l'Union africaine en matière de paix et de sécurité.
21. Nous devons être mieux armés pour **faire face à l'évolution des menaces et des défis**, tout en étant également conscients de la dimension de genre de ces menaces. Cela nécessitera une coopération renforcée pour prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent, la criminalité transnationale et organisée, le trafic de migrants, les drogues illicites, la traite des êtres humains, la criminalité environnementale et les menaces émanant des technologies hybrides, cyber, nouvelles et émergentes, y compris l'intelligence artificielle (IA), ainsi que les menaces découlant de la mésinformation et de la désinformation. Il est également important de renforcer notre capacité de prospective afin de prévenir les situations de crise, d'y réagir rapidement et de les gérer, tout en tenant compte de la reconnaissance accrue du lien entre le changement climatique, la dégradation de l'environnement et la paix et la sécurité. L'UE coopérera avec ses partenaires en vue de l'élaboration d'une stratégie mondiale de lutte contre la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères.
22. Dans l'esprit du nouvel agenda pour la paix, l'UE continuera à faire respecter, protéger et renforcer le cadre multilatéral **de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements**, qui est constamment affaibli en raison des violations de ses normes et du blocage partiel des travaux dans les enceintes compétentes. Il est essentiel de renforcer le cadre multilatéral pour le contrôle des exportations d'armes et de biens et technologies à double usage, afin de prévenir une détérioration ultérieure de la situation mondiale en matière de sécurité. L'UE reconnaît le rôle crucial des régimes multilatéraux de contrôle des exportations tant pour la non-prolifération que pour l'utilisation pacifique des articles contrôlés.

23. L'UE reste attachée à l'universalisation et à la mise en œuvre pleine et entière du **traité sur la non-prolifération des armes nucléaires**, qui demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, le fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire et un élément important du développement des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'UE déplore la décision prise par la Russie de revenir sur sa ratification du traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ce qui retardera encore son entrée en vigueur. L'UE continuera à promouvoir et à renforcer encore les instruments multilatéraux contre l'utilisation des **armes chimiques et biologiques**, afin de faire respecter l'interdiction légale de ces armes au niveau international et de faire en sorte qu'il ne puisse pas y avoir d'impunité pour leur utilisation.
24. L'UE continuera également à soutenir les **instruments de contrôle des armes conventionnelles**, en mettant l'accent sur le contrôle des armes légères et de petit calibre (ALPC) et l'interdiction des mines antipersonnel, étant donné que les conférences d'examen du programme d'action des Nations unies sur les ALPC et la convention sur l'interdiction des mines antipersonnel sont prévues pour 2024. L'UE examinera en outre les possibilités et les défis émergents, y compris ceux liés à l'utilisation des technologies émergentes, notamment en ce qui concerne les systèmes d'armes létales autonomes, dans le cadre de la convention sur l'emploi de certaines armes conventionnelles. L'UE soutient également une utilisation militaire responsable des nouvelles technologies, y compris de l'IA.
25. L'UE souligne qu'il importe de se conformer au droit international en vigueur dans le domaine de l'**espace**, centré sur le traité sur l'espace extra-atmosphérique. L'UE et ses États membres soutiennent l'universalisation et le plein respect du traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique et encourageront l'adoption de normes de comportement responsable pour prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. L'UE soutient le renforcement du Bureau des affaires spatiales des Nations unies et reconnaît le rôle du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en tant que principal organe des Nations unies chargé de la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

III. Faire progresser le développement durable et le financement du développement

26. L'UE et ses États membres soutiennent pleinement l'appel lancé lors du sommet sur les ODD de 2023 en faveur d'une action accélérée en vue de la **réalisation des ODD**, y compris par la mise en œuvre de la déclaration politique. À cet égard, le financement du développement et la mise en œuvre du programme d'action d'Addis-Abeba restent indispensables à la réussite des ODD et au bien-être de notre communauté mondiale. L'UE continuera d'appliquer une approche en matière de développement durable fondée sur les droits de l'homme et rappelle que la pleine réalisation de l'ensemble des droits de l'homme est un principe fondamental du programme 2030 et est essentielle pour parvenir à un développement inclusif et durable qui ne laisse personne de côté. Nous reconnaissons qu'il est urgent de renforcer la résilience face aux crises et aux défis qui entravent les progrès en matière d'ODD, en particulier dans les contextes les plus fragiles.
27. En tant que premiers fournisseurs mondiaux d'**aide publique au développement (APD)**², l'UE et ses États membres soulignent le rôle clé de l'APD dans la contribution au financement de la mise en œuvre du programme 2030 et sa capacité à mobiliser d'autres sources de financement publiques et privées. Grâce à la stratégie "**Global Gateway**", l'UE et ses États membres, travaillant dans le cadre d'une approche "Équipe Europe", avec des institutions financières et le secteur privé, soutiennent les pays partenaires pour promouvoir leur propre autonomie stratégique et accélérer leur transition numérique et écologique, tout en favorisant les transports, les ressources en faveur de la santé, l'éducation et la recherche. La stratégie "Global Gateway" améliore également les conditions pour des investissements de qualité grâce à l'assistance technique, le dialogue politique, les accords de commerce et d'investissement, ainsi que la normalisation et des cadres réglementaires, en vue de débloquer des financements supplémentaires en faveur des ODD.

² Avec 95,9 milliards d'euros représentant environ 42 % de l'APD mondiale en 2023 (sur la base des données préliminaires de l'OCDE publiées en avril 2024).

28. L'UE reste attachée à la promotion d'une bonne gouvernance et d'institutions fortes à tous les niveaux en tant que vecteurs essentiels du développement durable, de la paix et de la sécurité, et soutient les réformes en vue d'une **architecture financière internationale** plus inclusive et plus représentative. Le Sommet de l'avenir et la quatrième conférence internationale sur le financement du développement sont des occasions cruciales pour faire progresser les réformes des structures de gouvernance mondiale et les adapter au XXI^e siècle. L'UE et ses États membres se félicitent des initiatives qui contribuent à une réforme ambitieuse, telles que la conférence sur la durabilité de Hambourg ou le Pacte de Paris pour les peuples et la planète.
29. Les institutions financières internationales doivent jouer un rôle clé dans la **mobilisation des flux financiers privés** à grande échelle en faveur des investissements nécessaires à la transition durable. L'UE soutient le développement de modèles opérationnels et d'outils de financement innovants pour intensifier la mobilisation des secteurs privés, tels que l'initiative "Obligations vertes mondiales" ou la plateforme de conseil en matière de finance durable. L'UE se félicite des cadres de financement nationaux intégrés menés par les pays, qui constituent un moyen de mobiliser les financements tant publics que privés et de les aligner sur les ODD, conformément aux priorités nationales.
30. L'UE est attachée à la réforme des **institutions financières internationales** (IFI) et des **banques multilatérales de développement** (BMD), notamment au renforcement de la coordination entre le système des Nations unies et les BMD. L'UE soutient la réforme des BMD afin qu'elles puissent mener plus efficacement leurs missions consistant à éradiquer l'extrême pauvreté et à stimuler la prospérité partagée en répondant aux défis mondiaux tels que le changement climatique, la perte de la biodiversité et la pollution. L'UE soutient des BMD "meilleures, plus audacieuses et plus grandes", y compris par l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience opérationnelles en ce qui concerne l'utilisation des capitaux grâce à l'optimisation des bilans, sans perdre leur cote de crédit financier de premier ordre, afin d'accroître la capacité de prêt aux pays en développement, ainsi que d'accroître la mobilisation des capitaux privés et des ressources nationales. L'UE félicite le Groupe de la Banque mondiale pour les progrès réalisés en ce qui concerne sa feuille de route pour l'évolution. L'UE est déterminée à veiller à ce que les progrès accomplis jusqu'à présent soient dûment pris en compte dans le pacte pour l'avenir, contribuant ainsi à la réalisation des ODD et à faire en sorte que les flux financiers soient compatibles avec un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques.

31. L'UE et ses États membres appellent à un réapprovisionnement ambitieux de l'Association internationale de développement (IDA21) afin de répondre aux **besoins de financement privilégié** et aux défis mondiaux auxquels sont confrontés les pays les plus pauvres. Les BMD devraient mettre davantage l'accent sur le soutien aux pays partenaires en vue d'améliorer et d'affiner la mobilisation des ressources nationales et les réformes d'imposition progressive, ainsi que sur la gestion des finances publiques. L'UE et ses États membres soutiennent le renforcement du partenariat et de la coopération entre les BMD, en particulier au niveau national, également en coopération avec le **Fonds monétaire international (FMI)** et d'autres acteurs concernés.
32. Les États membres de l'UE restent déterminés à mobiliser et à mettre en œuvre volontairement des **droits de tirage spéciaux (DTS)** dans le cadre du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et la croissance et du Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité. L'UE salue la réorientation réussie de 100 milliards de dollars américains en contributions volontaires de DTS ou équivalents des pays avancés aux pays vulnérables, fixée par le G20 en 2021 et présentée lors du sommet pour un nouveau pacte financier mondial. Cette initiative ambitieuse fournit des ressources vitales pour soutenir les économies face aux défis urgents. Les États membres de l'UE se sont engagés à verser 35,6 milliards de dollars aux fonds du FMI. Nous invitons tous les pays à tenir leurs engagements et invitons les pays qui sont en mesure de le faire à continuer de déployer des efforts pour la réorientation.
33. L'UE soutient fermement le processus de réforme du **système des Nations unies pour le développement**. L'un de ses éléments principaux, un système des coordonnateurs résidents redynamisé, s'avère efficace dans la mise en place d'une coopération plus cohérente entre l'UE et les Nations unies au niveau national. Toutefois, des efforts restent nécessaires, notamment un financement adéquat, prévisible et durable du système. Le nouveau cadre pour l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles du système des Nations unies doit renforcer la cohérence et l'approche orientée sur les objectifs à l'échelle du système en vue de la mise en œuvre du programme 2030 et de la charte des Nations unies par le système des Nations unies pour le développement.
34. La **crise de liquidité des Nations unies** touche tous ses services et entrave l'accomplissement de son mandat. Le financement durable des institutions multilatérales doit être assuré. Les États membres de l'UE s'engagent à s'acquitter intégralement de leurs contributions, en temps utile et sans conditions.

35. L'UE est favorable à une **architecture sanitaire mondiale** robuste, centrée sur une OMS responsable, dotée d'un financement durable et efficace. Nous nous appuyerons sur les déclarations politiques adoptées au cours de la semaine de haut niveau de la 78^e Assemblée générale des Nations unies en nous concentrant sur la résistance aux antimicrobiens, qui sera abordée dans le cadre d'une réunion de haut niveau en septembre 2024. Nous nous félicitons de l'accord intervenu récemment sur des modifications essentielles du règlement sanitaire international et réaffirmons notre ferme volonté de faire aboutir les négociations en cours en vue d'un instrument ambitieux et juridiquement contraignant relatif à la prévention des pandémies et à la préparation et la riposte à celles-ci.

IV. Faire face à la triple crise planétaire

36. L'UE se déclare vivement préoccupée par le fait que, collectivement, les parties à l'**accord de Paris** ne sont toujours pas en bonne voie pour atteindre les objectifs de cet accord et appelle à sa mise en œuvre intégrale, y compris la limitation de l'augmentation de la température à 1,5 °C. À la suite de la 28^e conférence des Nations unies sur le climat, l'UE invite également tous les partenaires à assurer le suivi de la mise en œuvre des résultats du premier bilan mondial réalisé dans le cadre de l'accord de Paris, y compris, entre autres, l'abandon progressif des combustibles fossiles. Il est essentiel que toutes les parties élaborent des contributions déterminées au niveau national plus ambitieuses, assorties d'objectifs de réduction des émissions à l'échelle de l'économie alignés sur la limite de 1,5 °C et de plans nationaux d'adaptation. Il est tout aussi important d'œuvrer à la définition d'un nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique à fixer lors de la COP 29, qui libère toutes les sources de financement et aligne les flux financiers sur les objectifs de l'accord de Paris. L'UE invite ses partenaires à poursuivre la réflexion à l'échelon international sur le financement durable d'une transition énergétique verte mondiale, juste et inclusive, en vue d'accélérer cette transition et de mieux en partager les avantages dans le monde entier.

37. Il est essentiel d'agir d'urgence pour enrayer et inverser la **perte de la biodiversité**. L'UE est fermement résolue à mettre en œuvre en temps utile le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, en coopération avec les partenaires internationaux, ainsi qu'à accroître le financement de la biodiversité. L'UE est également déterminée à parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres d'ici 2030 et se félicite de la prochaine tenue d'une COP 16 de la convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification. L'UE plaide en faveur d'un renforcement de la gouvernance internationale des océans et du dialogue international sur les océans et se félicite de la conférence des Nations unies sur les océans de 2025. L'UE appelle à la ratification rapide et à la mise en œuvre effective de l'accord se rapportant à la convention des Nations unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, afin qu'il puisse entrer en vigueur à temps pour la conférence.
38. La **pollution mondiale** est un problème généralisé qui nécessite davantage d'efforts, tant au niveau national qu'international, afin de promouvoir la mise en œuvre effective du droit à un environnement propre, sain et durable. L'UE est déterminée à mettre en œuvre le cadre mondial sur les produits chimiques pour une planète exempte de dommages causés par les substances chimiques et les déchets. L'UE soutient également la conclusion, d'ici la fin de 2024, des négociations relatives à un ambitieux instrument international juridiquement contraignant pour mettre fin à la pollution plastique, conformément au mandat de la 5^e Assemblée des Nations unies pour l'environnement, ainsi que des négociations relatives à la mise en place d'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques sur les produits chimiques, les déchets et la prévention de la pollution.

39. La stabilité du **cycle mondial de l'eau** est une préoccupation à l'échelle de la planète qui sous-tend la réalisation de tous les ODD. De même, la préservation des écosystèmes d'eau douce et la lutte contre la pollution et la surconsommation de l'eau sont essentielles pour les actions en faveur du climat et de la biodiversité, ainsi que pour la sécurité alimentaire et la santé. L'UE se félicite des principaux résultats de la conférence des Nations unies sur l'eau de 2023 et est déterminée à les mettre en œuvre. L'UE encourage les efforts conjoints visant à renforcer le système des Nations unies dans le domaine de l'eau. Il s'agit notamment de la désignation d'un envoyé spécial des Nations unies pour l'eau afin de garantir une plus grande cohérence de la politique dans le domaine de l'eau dans l'ensemble du système des Nations unies, de l'intégration des priorités liées à l'eau dans les processus pertinents des Nations unies, de la mise en œuvre de la stratégie à l'échelle du système des Nations unies sur l'eau et l'assainissement, de la mondialisation de la convention des Nations unies sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux. En outre, une coopération internationale accrue pour parvenir à la sécurité de l'eau et à la gestion durable des ressources en eau et un dialogue intergouvernemental régulier sur l'eau dans le cadre de nouvelles conférences des Nations unies sur l'eau en 2026, 2028 et au-delà de 2030, ainsi que d'autres initiatives intergouvernementales dans le domaine de l'eau, sont nécessaires.

V. Favoriser la confiance grâce à un système multilatéral plus efficace

40. Le sommet de l'avenir offre une occasion unique de **redynamiser le multilatéralisme**, de le rendre apte à relever les défis mondiaux actuels et futurs, et de réduire le déficit de confiance à l'égard des institutions à tous les niveaux et parmi les membres des Nations unies. L'UE plaide en faveur d'une approche équilibrée qui prenne en compte les trois piliers des Nations unies, à savoir la promotion de la paix et de la sécurité, la promotion du développement durable et la protection des droits de l'homme. Le renforcement de la coopération, de l'obligation de rendre des comptes et de l'inclusivité dans les enceintes multilatérales sera essentiel pour accroître la confiance dans le système et garantir l'efficacité, l'adhésion et la transparence. L'UE continuera de dialoguer de manière constructive, en collaborant avec les partenaires de toutes les régions, y compris les acteurs de la société civile, en vue de l'élaboration d'un pacte pour l'avenir ambitieux et de sa mise en œuvre effective.

41. L'UE soutient une **réforme globale du Conseil de sécurité de l'ONU** afin de le rendre plus efficace, plus inclusif, plus transparent, plus démocratique et plus responsable, de manière à ce qu'il tienne mieux compte des réalités actuelles en renforçant la voix des régions sous-représentées, en particulier, mais pas uniquement, l'Afrique. Le Sommet de l'avenir devrait refléter les progrès accomplis dans les négociations intergouvernementales menées lors de l'Assemblée générale des Nations unies sur la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU. L'UE soutient l'initiative franco-mexicaine d'encadrement du veto en cas d'atrocités de masse, ainsi que le "code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité ou les crimes de guerre".
42. L'UE soutient résolument une **gouvernance numérique mondiale** multipartite et inclusive et s'engage à façonner un système multilatéral efficace pour faire progresser une transformation numérique centrée sur l'humain et un avenir numérique inclusif, ouvert et sûr pour tous. Parmi les résultats importants du Sommet de l'avenir, l'UE soutient un pacte numérique mondial ambitieux, qui aborde à la fois les avantages que les technologies numériques peuvent apporter à l'humanité et l'atténuation des risques. Le pacte numérique mondial devrait s'appuyer sur une approche fondée sur les valeurs et les droits de l'homme et reposer sur une approche multipartite. L'UE prend note du rapport intermédiaire de l'organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle (IA) contribuant au pacte numérique mondial, et attend avec intérêt son rapport final qui sera examiné dans le cadre du pacte numérique mondial. La gouvernance mondiale de l'IA devrait reposer sur les structures existantes et le droit international, et elle devrait être menée dans le respect des droits de l'homme. L'UE joue un rôle de premier plan dans ce domaine avec l'adoption de la législation sur l'IA, le tout premier cadre juridique global en la matière.
43. L'UE soutient également l'élaboration de **principes de l'ONU pour l'intégrité de l'information** en tant qu'outil important permettant de veiller à ce que les multiples acteurs qui interviennent dans l'environnement informationnel rendent des comptes et d'appuyer le renforcement des capacités pour favoriser la résilience des sociétés face à la désinformation. L'UE et ses États membres s'emploieront activement à prévenir et à combattre l'amplification et la légitimation des campagnes de désinformation.

44. La modernisation et le renforcement de nos institutions ne constituent qu'une partie du tableau. Il est tout aussi important de forger des **partenariats mondiaux solides** pour stimuler l'action collective. L'UE continuera de dialoguer avec des partenaires de l'ensemble des membres des Nations unies, en écoutant activement leurs préoccupations au moyen d'activités de sensibilisation continues, afin de rechercher des consensus et d'établir des alliances transrégionales. Un multilatéralisme inclusif est essentiel pour atteindre les ODD et faire face aux crises croissantes.
45. Le **sommet mondial en matière sociale** offre l'occasion de renouveler le contrat social, ancré dans les droits de l'homme et les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT. L'UE soutient la coalition mondiale pour la justice sociale en contribuant aux objectifs du sommet et en assurant un suivi efficace. Le programme du sommet mondial en matière sociale doit inclure une diversité de voix, y compris celles des partenaires sociaux, de la société civile, en particulier les organisations de jeunesse, et d'autres parties prenantes clés.
46. S'appuyant sur la **quatrième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (PEID)**, tenue en 2024, l'UE et ses États membres s'engagent à soutenir les PEID dans la mise en œuvre du nouveau programme décennal d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement. L'UE et ses États membres aident également les pays en développement sans littoral (PDSL) à faire face aux défis uniques auxquels ils sont confrontés, et attendent avec intérêt la **3^e conférence des Nations unies sur les PDSL**. En établissant des partenariats sur un pied d'égalité, nous serons mieux armés pour relever ensemble les défis mondiaux.
47. L'UE soutient la participation significative d'une **société civile** indépendante, diversifiée et fondée sur les droits aux processus multilatéraux, y compris, mais sans s'y limiter, les enceintes compétentes en matière de droits de l'homme, la médiation en faveur de la paix et la prise de décision. La participation pleine, effective et utile des **jeunes** nécessite des mesures spécifiques, afin qu'ils puissent être associés en tant que partenaires égaux aux processus politiques et décisionnels dans l'ensemble du système des Nations unies. L'UE rappelle qu'elle est déterminée à soutenir une participation équitable, entière, effective et constructive des femmes et des jeunes, dans toute leur diversité, y compris dans l'ensemble des sphères de la vie publique et politique, conformément au plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2020-2024. L'UE encourage également l'inclusion de délégués de la jeunesse dans les représentations nationales et de l'UE. Par ailleurs, l'UE se félicite de la déclaration sur les générations futures, qui constitue un autre résultat important du Sommet de l'avenir, mettant l'accent, entre autres, sur l'intégration de la prospective dans l'élaboration des politiques afin de libérer tout le potentiel des générations futures.